

Réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2017

Le vingt-trois du mois de mars deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Bernard NAULIN donne pouvoir à Christophe GUILLARME, Edouard PONCET, Maurice ROCLE

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

En préambule, Michel Grand donne les dernières informations de Forez Est.

Les conseillers civensois sont bien représentés dans les commissions intercommunales :

- Finances et mutualisation : Michel Grand
- Urbanisme, THD : Christophe Guillarme
- Petite enfance : Fabien Martinon
- Travaux, voirie : Maurice Rocle
- Culture, sport : Michel Grand
- Scot, aménagement du territoire : Bernard Naulin
- Office du Tourisme : Joëlle Bayard est suppléante

Débat d'orientation budgétaire :

Les taux 2017 de l'intercommunalité pour les taxes directes seront les suivants :

Taxe habitation : 11.31 en 2016 pour Feurs en Forez → 10.26 en 2017

Taxe foncier bâti : 5.02 en 2016 pour Feurs en Forez → 2.37 en 2017

Taxe foncier non bâti : 8.44 en 2016 pour Feurs en Forez → 4.46 en 2017

Ces modifications de taux seront lissées sur 12 ans.

CFE : le taux passe de 26.26 à 25.84 avec un lissage sur 4 ans

CLECT - Délibération 1703001

Il convient de désigner un représentant à cette commission (Michel Grand est co-président). Monsieur le Maire propose de représenter la commune. Le conseil valide à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES – Délibération 1703002

Michel Grand rappelle que le Pacte fiscal signé avec la communauté de communes a pris fin au 31/12/2016,

Vu la création de la nouvelle intercommunalité Forez Est et l'harmonisation lissée sur 12 ans des taxes directes sur le territoire, d'où une baisse des taux pour les communes qui étaient membres de Feurs en Forez,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans impacter la pression fiscale, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) et donc cette année, de ne pas compenser cette perte fiscale.

Les taux des impôts directs locaux de la commune de Civens seront donc les suivants :

TAXES	Taux 2014
TH	2.92 %
FB	5.99 %
FNB	13.85 %

A noter que les taux de Civens restent parmi les plus bas de l'ex Feurs en Forez.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 1703003

Vu les articles L.2224-12-2, R.2224-19, R.2224-19-1 et R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention du 25 novembre 2014 signée avec la Mairie de Feurs et définissant la participation de la commune de Civens au fonctionnement des équipements d'assainissement collectif de Feurs,

Considérant que pour équilibrer le budget assainissement en fonctionnement, il convient de modifier les tarifs de la redevance. Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- Partie fixe : 35 € par abonnement
- Redevance pollution à reverser à l'agence de l'eau : 0.18 €/ mètres cubes consommés
- Redevance assainissement revenant à la commune :
 - De 0 à 300 m3 d'eau consommés 0.50 €/m3,
 - De 301 à 500 m3 d'eau consommés 1.00 € m3
 - Plus de 500 m3 d'eau consommés 1.30 €/m3

Pour les installations particulières, la base de facturation reste à 50 m3 pour une personne seule et 100 m3 pour 2 personnes et plus.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIS 2016 – COMPTES DE GESTION 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT - Délibérations 1703004 et 1703005

Les comptes de gestion, comptes administratifs et affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

PRINCIPAL	Report 2015	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	93 400,94	630 331,44	746 930,52	210 000,02
Investissement	-110 249,96	438 430,86	655 307,91	106 627,09
Résultat 2016				316 627,11

ASSAINISSEMENT	Report 2015	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	23 519,37	96 515,70	70 272,74	-2 723,59
Investissement	140 612,74	19 656,48	39 833,86	160 790,12
Résultat 2016				158 066,53

Affectation du résultat :

- Budget principal : 106 627,19 au 001 et 210 000.02 au 002
- Budget assainissement : 160 790.12 au 001 et -2723.59 au 002

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent ni observations ni réserves. Ils sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Après présentation des différents chapitres, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets qui s'équilibrent pour les montants suivants :

- Principal : 1 721 120 €
 - o Fonctionnement : 934 000 €
 - o Investissement : 787 202 €
- Assainissement : 303 436 €
 - o Fonctionnement : 102 811 €
 - o Investissement : 200 625 €

COMPETENCE PLU – Délibération 1703006

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création de la communauté de communes Forez Est, la compétence intercommunale en matière de PLU est obligatoire sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la communauté de communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population.

Monsieur le Maire souhaite que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU, aussi il propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

PROJET SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les derniers plans de la salle des associations.

Une réunion a eu lieu avec les présidents des associations qui ont fait part de leurs remarques.

Le conseil municipal valide ces plans et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

CONVENTION THOMAS FRAIS ENQUETE PUBLIQUE – Délibération 1703007

Monsieur le Maire rappelle la procédure de déclaration de projet engagée pour permettre l'extension de la carrière implantée au lieu-dit « La Motasse » exploitée par la société Thomas.

Ce dossier a engendré des frais pour la commune (publications et honoraires du commissaire enquêteur) pour un montant de 5 385.55 € qu'il y a lieu de refacturer à l'entreprise Thomas par le biais d'une convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la société Thomas.

ACTUALISATION INDICES MANDATS LOCAUX – Délibération 1703008

Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a modifié le barème de correspondance entre indices bruts et majorés. Depuis le 01/01/2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspond à l'indice brut 1022. Le taux des indemnités étant calculés en fonction de l'indice brut terminal, le conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer le montant des indemnités en fonction de ce nouvel indice terminal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Logiciel cantine : deux démonstrations ont été faites par 3D OUEST et NEOCIM. Dès réception des devis, l'un des deux sera choisi pour débiter à la prochaine rentrée scolaire.
- Prestataire cantine : une convention d'un an sera signée avec la société API La Talaudière pour la livraison des repas 2017-2018
- Monsieur Vial sera recruté en tant qu'adjoint technique à partir du 1^{er} avril pour une durée de un an à mi-temps. Il effectuera des travaux d'entretien sur les bâtiments, notamment plomberie et l'accessibilité des toilettes publiques.

- Des incivilités ont été constatées sur la commune : panneaux endommagés, graffities, etc...
- TL7 propose de réaliser un reportage sur Civenis dans le cadre de l'émission « Par les Villages »...à suivre.
- Certains représentants d'associations souhaitent l'achat d'une scène escamotable en alu. Ils ont proposé de participer financièrement. Cet achat pourrait être provisionné au budget 2018.

TOUR DE TABLE :

- CMJ : Chasse aux œufs le lundi 17 avril de 10h à 12h30. La buvette sera tenue par les classards et ouverte à tous les civensois. Rendez-vous devant la mairie.
Inter CMJ le 13 mai
Olympiades de 17h à 19 h pour la fête patronale
- CCAS : Repas le 1^{er} avril, environ 90 convives à ce jour. Menu proposé par l'Épicurien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

La date du prochain conseil est fixée au 20 avril 2017.